



VIVRE A ENTREMONT

LA LETTRE TRIMESTRIELLE DU PARC

SEPTEMBRE 2016

Un nouveau bassin dans le Parc



Cette année, pour la dernière fois, nous avons été privés de l'agrément du bassin, les travaux ne pouvant s'engager suffisamment tôt pour que nous soyons assurés de la réalisation complète de l'ouvrage avant les vacances scolaires. La réalisation du bassin biotope a été mise en œuvre le 5 septembre et les travaux s'échelonnent jusqu'à la fin du mois.

Monsieur Hager, responsable technique dans l'entreprise EPHR coordonnera l'ensemble du chantier ; le chemin piétonnier étant maintenu pour l'accès de la rue des Ormes à l'école primaire, nous vous recommandons de suivre attentivement les directives de Mr Hager lors de votre passage au niveau du chantier.

Retrouvez-nous sur le web
www.parc-entremont.fr

Cet été, les arbres du Parc d'Entremont ont subi de sévères dégâts.



L'ASL et l'entreprise EPHR ont fait le constat des dommages afin d'entreprendre les travaux nécessaires qui seront réalisés au courant de l'automne.

Des visites régulières sont programmées pour évaluer la santé des arbres et pouvoir intervenir rapidement afin de sécuriser l'environnement par des actions préventives et curatives.

Bien vivre ensemble !

Quelques points de rappel du règlement de copropriété :

- Le linge doit être suspendu sur les loggias prévues à cet effet en prenant la précaution de tirer les jalousies.
- Les balcons ne sont pas prévus pour le stockage des encombrants (vélos, poussettes, poubelles ...).
- Les installations de panneaux de garde-corps sur les balcons doivent respecter les spécifications retenues pour la résidence.
- Les panneaux « A VENDRE », « A LOUER » doivent être posés à l'intérieur des fenêtres.
- Pas de barbecue sur les balcons.



L'Union et l'ASL vous souhaitent une bonne rentrée au Parc Entremont !

Roland Walliser, Patrice Nyrek, Frédérique Rousset et Régis Besançon

